

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
—
PARIS
—

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 559 045

②1 N° d'enregistrement national :

84 02177

⑤1 Int Cl* : A 47 F 7/00; B 65 H 75/12.

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 8 février 1984.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 32 du 9 août 1985.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : *CABLERIES DE SAINT-ETIENNE ET PHOCEENNE, société anonyme.* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Pierre Heritier.

⑦3 Titulaire(s) :

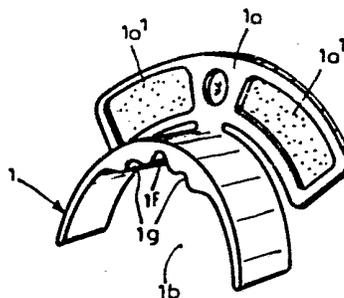
⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Charras.

⑤4 Support présentoir pour couronne de fils.

⑤7 L'objet de l'invention se rattache notamment au secteur technique de la manipulation de matériaux de forme plate ou filiforme, tels que les câbles.

Ce support présentoir comprend un corps tubulaire ouvert 1 susceptible de recevoir la couronne de fils, ledit corps 1 présentant radialement en débordement de l'un de ses bords, un flasque profilé en secteur 1a, une partie de l'alésage du corps 1 présentant des empreintes profilées susceptibles de coopérer avec des parties d'accrochage et de suspension de panneaux de présentation.

L'invention est notamment utilisée pour le conditionnement des couronnes de fils et/ou câbles électriques ou autres.



FR 2 559 045 - A1

D

L'invention concerne un support présentoir pour couronne de fils.

L'objet de l'invention se rattache notamment au secteur technique de la manipulation de matériaux de forme plate ou filiforme, tels que les câbles.

Différents moyens peuvent être utilisés pour présenter les fils notamment ceux qui sont conditionnés sous forme de couronne. C'est le cas par exemple des fils ou câbles électriques, sans pour cela exclure d'autres types d'éléments filiformes pour des usages variés.

Les diverses spires de la couronne de fils peuvent être maintenues simplement par des éléments auto-adhésifs ou bien la couronne peut être positionnée sur une bobine présentant essentiellement deux flasques circulaires formés concentriquement à chaque extrémité d'un corps tubulaire. De tels modes de conditionnement offrent certains inconvénients.

Dans l'hypothèse d'une couronne dont les spires de fils sont maintenues par des éléments ou rubans adhésifs, on conçoit que le résultat obtenu n'est pas satisfaisant notamment quant à la présentation et à la tenue du fil. D'autre part, il est malaisé de mettre des indications relatives à la nature du fil et nécessaires à l'utilisateur pour le guider dans son choix.

A l'opposé, une bobine de conditionnement est un produit qui nécessite une certaine quantité de matière pour sa mise en oeuvre augmentant d'une manière non négligeable le prix de la couronne de fil. De plus, de par la conception le plus souvent monobloc de la bobine, il n'est pas possible de prendre une couronne de fil et de l'engager sur le corps du support tubulaire, les flasques circulaires empêchant une telle opération. Il est donc nécessaire de procéder à un bobinage du fil autour du corps tubulaire.

Un autre inconvénient réside dans le fait que ces bobines ne sont pas adaptées et agencées pour être positionnées d'une manière correcte et fiable, sur des tiges de suspension montées généralement en débordement des panneaux muraux ou cloisons présentoirs.

Pour remédier à ces inconvénients et résoudre ce problème, l'invention s'est fixée pour but, d'une manière particulièrement simple, rationnelle et économique, la réalisation d'un

support présentoir, d'une conception nouvelle et originale permettant à la fois, le conditionnement d'une manière sûre de la couronne de fils sans pour cela augmenter le coût de revient et son adaptation sur les tiges de suspension.

5 A cet effet, le support présentoir tel que défini dans les revendications, est remarquable en ce qu'il comprend un corps tubulaire ouvert susceptible de recevoir la couronne de fils, le dit corps présentant radialement en débordement de l'un de ses bords, un flasque profilé en secteur ; une partie de l'
10 alésage du corps présentant des empreintes profilées susceptibles de coopérer avec des parties d'accrochage et de suspension de panneaux de présentation.

D'autres caractéristiques ressortiront de la suite de la description.

15 Pour fixer l'objet de l'invention, sans toutefois le limiter dans les dessins annexés.

La figure 1 est une vue en perspective du présentoir selon l'invention.

20 La figure 2 est une vue de face du présentoir selon l'invention.

La figure 3 est une vue en coupe transversale considérée selon la ligne 3-3 de la figure 2 avec une couronne de fils.

La figure 4 est une coupe transversale du présentoir dans une autre forme de réalisation.

25 La figure 5 est une vue de face du présentoir selon une variante d'exécution.

Afin de rendre plus concret l'objet de l'invention, on le décrit maintenant d'une manière non limitative en se référant aux exemples de réalisation des figures des dessins.

30 On voit à la figure 1 notamment que le support présentoir selon l'invention, comprend essentiellement un corps tubulaire ouvert (1) qui présente radialement en débordement de l'un des bords un flasque (1a) profilé en secteur. L'ouverture (1b) qui apparaît à la base du corps (1) peut former un angle au centre (α) variable allant de quelques degrés jusqu'à
35 180° par exemple (figures 2 et 5). Du reste, on n'exclue pas, sans pour cela sortir du cadre de l'invention, de réaliser un corps tubulaire totalement fermé. La couronne (C) de fils est engagée autour du corps tubulaire (1) étant butée par le flasque

(1a).

Dans la réalisation de la figure 5, le flasque (1a) est excentré co-axialement par rapport au corps (1) de façon à délimiter deux échancrures symétriques (1c) de part et d'autre de la partie de raccordement (1d) entre ledit flasque et le bord de la périphérie du corps tubulaire (1). Il est bien évident que, selon la longueur d'excentration (d), l'importance des échancrures (1c) et conséquemment de la partie de raccordement sera variable.

Dans l'exemple de réalisation de la figure 2, le flasque (1a) est formé concentriquement d'une manière co-axiale au corps (1) tout en formant de part et d'autre de la partie de raccordement (1d) deux échancrures symétriques (1c) résultant d'une différence de diamètre entre la paroi externe dudit corps et la base du flasque (1a).

De telles dispositions s'avèrent particulièrement intéressantes pour conférer au corps tubulaire (1) une certaine capacité de déformation élastique en combinaison avec l'ouverture de base (1b) tout en conférant au support un effet esthétique original (figure 5). Cette déformation élastique permet de pallier aux différences de diamètres internes existant entre les couronnes (C).

D'une manière préférée, quoique non rigoureusement limitative, le flasque (1a) profilé en secteur, forme un angle au centre (β) de très sensiblement 120°.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, une partie de l'alésage du corps tubulaire présente des empreintes internes profilées (1f, 1g, 1h) susceptibles de coopérer avec des éléments d'accrochage et de suspension (E). Ces empreintes en creux sont formées axialement et symétriquement au corps (1) et au flasque (1a) et sont au nombre de trois. Une empreinte centrale (1f) et deux empreintes latérales symétriques (1g et 1h). Le profil en creux de ces empreintes est variable, en notant toutefois que d'une manière préférée, l'empreinte centrale (1f) est plus importante dimensionnellement que les deux empreintes (1g et 1h).

L'empreinte centrale (1f) est destinée à coopérer avec l'élément de suspension (E) du type de ceux se présentant sous forme d'une tige cylindrique (figure 2), alors que les emprein-

tes symétriques (lg et lh) sont plus particulièrement destinées à coopérer avec des éléments de suspension du type de ceux se présentant sous la forme d'un étrier ou épingle à deux branches (figure 5). L'écartement (e) entre les empreintes latérales est déterminé pour correspondre à celui des branches de l'étrier généralement

Les empreintes (lf, lg et lh) obtenues directement lors du moulage du support, peuvent se présenter sur la totalité de la longueur ou profondeur (l) du corps (1) (figures 1 et 3) ou bien une partie seulement de cette longueur, par exemple au droit du bord avant du corps, du côté du flasque (figure 4)

D'une manière connue en soi, le flasque (la) peut présenter différents évidements (lal) pour faciliter l'étiquetage cet évidement étant susceptible d'être obtenu dans une composition de matière autre que celle de l'ensemble du présentoir. Ou bien le flasque peut présenter, en combinaison ou non avec des évidements, des découpes profilées.

Il est bien évident que le présentoir, notamment le corps tubulaire ouvert, peut être réalisé dans différentes dimensions fonction du diamètre interne de la couronne de fil, la longueur dudit corps étant variable. L'ensemble du présentoir est obtenu directement par injection d'une matière plastique appropriée.

De même le présentoir peut permettre le conditionnement de tout type de câble ou fils électriques ou non, et plus généralement de tout produit filiforme ou autres susceptibles d'être enroulés.

Les avantages ressortent bien de la description, en particulier on souligne :

- Les caractéristiques fonctionnelles du support.
- L'économie de matière résultante de la forme spécifique adoptée qui diminue le coût du conditionnement.
- La possibilité de positionner une couronne de fil déjà conditionné.
- La parfaite présentation de la couronne de fil.
- L'adaptation du support à des couronnes dont le diamètre interne peut varier en jouant sur l'élasticité du corps ouvert en partie basse.
- Le positionnement et le centrage sur les tiges de suspension existantes.

L'invention ne se limite aucunement à celui de ses modes d'application non plus qu'à ceux des modes de réalisation de ses diverses parties ayant plus spécialement été indiquées ; elle en embrasse au contraire toutes les variantes.

REVENDEICATIONS

- 5 -1- Support présentoir pour couronne de fils, caractérisé en ce qu'il comprend un corps tubulaire ouvert (1) susceptible de recevoir la couronne de fils (C), ledit corps (1) présentant radialement en débordement de l'un de ses bords, un flasque profilé en secteur (1a).
- 2- Support selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'une partie de l'alésage du corps (1) présente des empreintes profilées susceptibles de coopérer avec des parties d'accrochage et de suspension de panneaux de présentation.
- 10 -3- Support selon la revendication 1, caractérisé en ce que le flasque (1a) laisse subsister de part et d'autre de sa partie de raccordement avec le corps tubulaire, des échancrures symétriques (1c).
- 15 -4- Support selon la revendication 3, caractérisé en ce que le flasque (1a) est excentré coaxialement au corps (1) de façon à délimiter les deux échancrures (1c) de part et d'autre de la partie de raccordement (1d).
- 20 -5- Support selon la revendication 3, caractérisé en ce que le flasque (1a) est formé concentriquement d'une manière coaxiale en formant les deux échancrures (1c) de part et d'autre de la partie de raccordement (1d) résultant d'une différence de diamètre entre la paroi externe du corps et la base du flasque.
- 6- Support selon la revendication 1, caractérisé en ce que le flasque forme un angle au centre de 120°.
- 25 -7- Support selon la revendication 2, caractérisé en ce que les empreintes en creux sont formées axialement et symétriquement au corps (1) et au flasque (1a) et sont au nombre de trois pour constituer une empreinte centrale (1f) et deux empreintes latérales symétriques (1g et 1h).
- 30 -8- Support selon la revendication 1, caractérisé en ce que les deux empreintes latérales (1g et 1h) et leur écartement, sont

déterminés de façon à être susceptibles de coopérer avec les branches d'un étrier de suspension, tandis que l'empreinte centrale est conformée pour coopérer avec une tige de suspension.

5 -9- Support selon l'une quelconque des revendications 1, 2, 7 et 8, caractérisé en ce que les empreintes (lf, lg et lh) sont formées sur une partie de la longueur du corps tubulaire, notamment au droit du bord avant dudit corps, est formé le flasque.

10 -10- Support selon l'une quelconque des revendications 1, 2, 7 et 8, caractérisé en ce que les empreintes (lf, lg et lh) sont formées sur la totalité de la longueur du corps tubulaire.

2559045

